

## CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LES PREMIERS EFFETS PRODUITS RETOUR D'EXPÉRIENCE DE DIX TERRITOIRES







Édito



Sébastien Martin,  
Président  
Intercommunalités de France

Les principes et fondamentaux des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) répondent à une constante et ancienne proposition de Intercommunalités de France : disposer d'un contrat global, intégrateur, pluriannuel et gage d'un dialogue pérenne et régulier avec l'Etat – au sens large – et avec l'ensemble des grands financeurs de nos projets de territoire.

Après une première année, 2021, marquée par la définition des périmètres, l'élaboration et la signature d'une première version des contrats, ces ambitions demeurent. Nous avons souhaité, avec le Cerema, suivre dès le départ les dynamiques locales provoquées ou renforcées par les CRTE et ainsi rester en alerte sur ce qu'ils permettent de mieux faire et ce qui reste à réaliser.

En observant dix territoires, plutôt représentatifs de la diversité des situations, nous ne vous proposons pas une première évaluation des CRTE mais plutôt un recueil d'initiatives, les réponses trouvées par les acteurs locaux, les premiers succès, leurs interrogations aussi.

Ce document et les témoignages qu'il comporte illustre bien le caractère inédit de cette nouvelle démarche contractuelle et anticipe l'étape qui arrive désormais, celle de la mise en œuvre opérationnelle. Celle-ci nécessitera des efforts supplémentaires, je pense à la pluriannualité des financements ou au caractère interministériel des contrats. C'est la clé de réussite des ambitions que nous nous sommes collectivement données, pour être au rendez-vous des grandes transitions de notre pays et de nos territoires.



Marie-Claude Jarrot  
Présidente  
Cerema

**Le Cerema, partenaire de l'ANCT, s'est fortement impliqué dans l'élaboration des CRTE. Il a ainsi travaillé directement aux côtés des collectivités, notamment des intercommunalités, et de leurs élus. Ces missions sont riches d'enseignements qui peuvent être utilement partagés: c'est l'objet du présent ouvrage.**

Ces nouveaux contrats se caractérisent d'abord par leur caractère intégrateur. Ils replacent les objectifs de relance économique au sein d'un projet de territoire partagé et sur un chemin de transition écologique. Ils ont donc vocation à constituer un support d'échanges central entre partenaires locaux et avec l'Etat, pendant toute la durée du mandat local.

Les CRTE portent ainsi des enjeux stratégiques pour les territoires. En réponse, l'ingénierie du Cerema s'est attachée à relever un certain nombre de défis. Il s'agit tant de l'appui technique pur que du déploiement de modes de travail participatifs permettant l'émergence de dynamiques locales ou encore de l'outillage pour appuyer la conception puis le suivi des projets.

Au-delà de cette première étape réussie, les CRTE devront évoluer et s'enrichir pour atteindre les meilleurs résultats. Les perspectives de travail sont donc enthousiasmantes pour le Cerema, au service des collectivités et des projets qu'elles portent.



Caroline Cayeux,  
Présidente  
Agence nationale de la  
cohésion des territoires

**Depuis le lancement de la démarche en 2021, Intercommunalités de France, le Cerema, l'ANCT et ses délégués territoriaux sont pleinement mobilisés aux côtés des élus pour l'élaboration des CRTE.**

Ce travail, d'une ampleur inédite, est aujourd'hui concrétisé par la signature d'une très grande majorité des 843 contrats prévus.

Ce document retrace une partie des réalisations inspirantes menées par les collectivités en 2021 avec l'appui du Cerema, cofinancé par l'ANCT. Il donne des perspectives et des exemples d'outils opérationnels aux élus et acteurs locaux pour faire vivre leurs CRTE.

En 2022 nous poursuivrons cet engagement pour concrétiser les projets des territoires.

**Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été déployés en 2021, à une**



# Méthodo



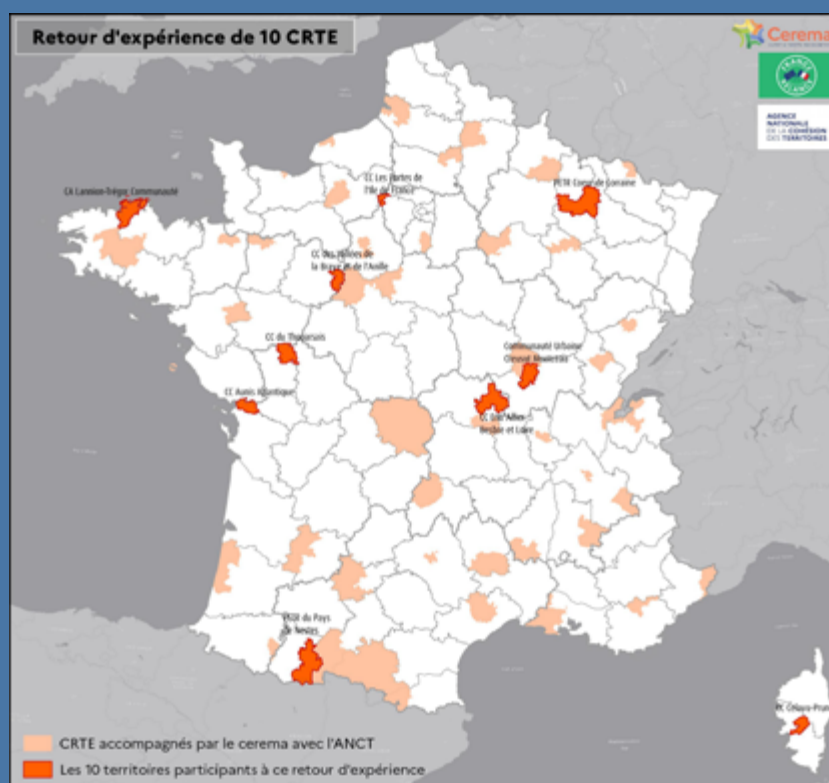
échelle intercommunale ou à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Sur les 843 CRTE définis, une soixantaine a bénéficié d'un accompagnement du Cerema, avec un co-financement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et du Cerema.

Le présent document s'appuie sur le retour d'expérience de dix territoires issus de cet accompagnement par le Cerema :

- La communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire (Auvergne Rhône-Alpes)
- La communauté urbaine Creusot-Montceau (Bourgogne-Franche-Comté)
- Lannion Trégor Communauté (Bretagne)
- La communauté de communes Celavu Prunelli (Corse)
- Le PETR Cœur de Lorraine (Grand Est)
- La communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (Île-de-France)
- La communauté de communes Aunis Atlantique (Nouvelle Aquitaine)
- La communauté de communes du Thouarsais (Nouvelle Aquitaine)
- Le PETR Pays des Nestes (Occitanie)
- La communauté de communes Vallées de la Braye et de l'Anille (Pays-de-la-Loire)

Il a été réalisé à l'automne 2021, au travers d'une série d'entretiens d'acteurs des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des directions territoriales du Cerema (liste des entretiens en fin de document). Ainsi, il reflète l'état de ces dix expériences en octobre 2021, au moment où un premier contrat CRTE est en cours de finalisation dans ces territoires ; ce premier document ayant lui-même vocation à s'enrichir et évoluer au fil du mandat.

Intercommunalités de France et le Cerema remercient l'ensemble des personnes sollicitées, pour leur disponibilité et leur coopération.



<b>CE QU'IL FAUT RETENIR</b>	<b>6</b>
<b>1   UN CONTRAT INTÉGRATEUR VECTEUR DE TRANSVERSALITÉ ENTRE POLITIQUES, DÉMARCHES ET PROJETS</b>	<b>8</b>
A   INTÉGRER LES STRATÉGIES	8
B   COORDONNER LES DÉMARCHES	9
C   ARTICULER LES ÉCHELLES	11
<b>2   LA MOBILISATION DES ÉLUS DANS UNE DYNAMIQUE DE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<b>12</b>
<b>3   UNE PROGRESSION DANS LE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET LES ACTEURS LOCAUX</b>	<b>14</b>
<b>4   DES AVANCÉES DES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>	<b>17</b>
A   MIEUX APPRÉHENDER CE QUE SIGNIFIE LA TRANSITION	17
B   RENFORCER L'AMBITION DE TRANSITION	19
C   AVANCER CONCRÈTEMENT VERS PLUS D'ACTION DE TRANSITION	20
D   DES TERRITOIRES DÉJÀ ENGAGÉS DANS LA TRANSITION QUI VONT ET PEUVENT ALLER ENCORE PLUS LOIN	23
<b>5   QUELQUES ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE ET LE FINANCEMENT DES PROJETS</b>	<b>24</b>
A   UN BESOIN D'UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ FINANCIÈRE	24
B   L'INDISPENSABLE RENFORT EN INGÉNIERIE	25
<b>6   UN MEILLEUR SUIVI – ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>28</b>

# Sommaire



## CE QU'IL FAUT RETENIR

Ce travail de capitalisation s'appuie sur dix territoires, représentatifs de la diversité des CRTE : un pilotage intercommunal ou par un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ; à l'échelle d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine ; des territoires urbains, ruraux, littoraux ; des CRTE à des degrés d'avancement différents, qui ne sont pas encore tous signés au moment des entretiens (octobre 2021).

Il constitue ainsi une première capitalisation nationale des expériences locales nées de cette nouvelle démarche contractuelle ; et une première réponse à un besoin de partage d'expériences, de questionnements de territoires, alors même que la dynamique est encore jeune et surtout évolutive dans le temps.

Il ne s'agit pas d'un diagnostic d'ensemble des CRTE à ce jour élaborés ou en cours d'élaboration. Ce document a simplement vocation à donner à voir des pratiques locales qui ont semblé intéressantes et qui illustrent l'intérêt du CRTE.

**Ainsi, le retour d'expériences des dix territoires montre que la mise en place d'un CRTE permet aux territoires d'avancer dans six directions complémentaires :**

- UN CONTRAT INTÉGRATEUR

Le CRTE, **voulu comme intégrateur, peut constituer un chapeau transversal** intégrant ou articulant différentes démarches, projets et thématiques. Il offre ainsi une vision d'ensemble qui permet de croiser les enjeux et de mettre en cohérence les projets. Il s'inspire souvent du Plan climat air énergie territorial (PCAET) quand il existe et est intimement lié au projet de territoire, voire le constitue.

- UN CONTRAT MOBILISATEUR

L'élaboration du CRTE **place les élus dans une dynamique de projet** qui initie, consolide, actualise ou met en œuvre un **projet de territoire** ; il s'agit des élus intercommunaux, qui jouent un rôle de relais vers d'autres élus, mais aussi directement des élus communaux, porteurs de projets et de problématiques plus locales. En partageant leur vision du territoire, les élus construisent leur stratégie et les axes du CRTE. Deux conceptions du plan d'actions du CRTE sont à l'œuvre dans les territoires : soit une reprise exhaustive de tous les projets (communaux, intercommunaux, associatifs, privés...), soit une priorisation au regard des axes stratégiques à l'échelle du territoire. Ces deux manières de faire révèlent des rôles et des modalités de coopérations différents, notamment entre communes et intercommunalité ou PETR.

- UN CADRE DE DIALOGUE

La mise en place du CRTE pourrait être l'occasion de renouveler le **dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales** ; toutefois, pour les CRTE du panel, ce dialogue a été limité par les contraintes de calendrier de signature et par la concomitance des élections départementales et régionales. Cependant l'Etat local a parfois apporté un appui technique très utile (état des lieux écologique, mise en réseau des CRTE du département, aide à la rédaction...). Une Région et quatre Départements ont aussi été signataires des CRTE du panel. Enfin, d'autres territoires ont développé grâce au CRTE une **concertation avec les acteurs socio-économiques locaux**, allant jusqu'au partage de certaines actions par des acteurs privés. Au total, des acteurs nombreux et divers (publics, privés) peuvent être impliqués dans les CRTE, notamment à travers des ateliers de travail collectifs.

- L'ENJEU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le CRTE permet au territoire d'avancer dans son chemin de **transition écologique**. En partant des spécificités et problématiques locales, le territoire peut construire sa propre trajectoire de transition. Pour les intercommunalités et PETR rencontrés, le CRTE est l'occasion de mieux appréhender et de mieux territorialiser la transition écologique, entendue comme transversale à l'ensemble des compétences de la collectivité. Une nouvelle ambition de transition passe alors par la sensibilisation collective des élus et équipes aux enjeux écologiques puis par une priorisation et une amélioration des actions envisagées, et par de nouvelles actions.

- LE FINANCEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE

Concernant la **mise en œuvre concrète des projets et leur financement**, le CRTE n'apporte pas, à ce jour, de financements nouveaux. Les collectivités se saisissent donc des financements existants comme la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), ou encore des moyens exceptionnels et appels à projets du plan France Relance. D'autre part, le CRTE intègre des actions déjà financées par certains programmes (par exemple Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain), mais aussi des actions dont le financement peut rester très incertain au stade de l'élaboration du contrat.

Toutefois, le CRTE constitue un nouveau cadre de cohérence dans le dialogue Etat – collectivité, cadre que certains appellent à devenir un guichet unique **simplificateur de la recherche de financements**.

En attendant, les axes stratégiques pluriannuels de certains CRTE permettent de prioriser et d'anticiper les actions mises en visibilité dans le contrat. Certaines intercommunalités appuient les communes dans l'ingénierie financière de leurs projets inscrits au CRTE.

- LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Certains territoires ont développé dès le départ une démarche de **suiwi-évaluation** de leur CRTE. Pour ces territoires, l'objectif est de permettre aux élus d'orienter leurs décisions, de faire évoluer les actions, de rendre compte des services rendus par la collectivité pour les habitants, au fil de l'avancée des actions. Cela renforce les chances d'atteindre les objectifs fixés localement et mobilise les élus comme les services autour des résultats objectifs.

Fort des avancées déjà réalisées dans ces six directions par les dix territoires rencontrés, le CRTE, évolutif dans le temps, peut constituer la démarche phare du territoire, lui permettant de faire vivre son projet de territoire en mobilisant de manière transversale les élus de l'intercommunalité et des communes, les partenaires et acteurs locaux ; ajustant sa trajectoire de transition et concrétisant ses intentions par des actions partagées et évaluées au fil de l'eau.

Les pratiques concrètes et les exemples développés dans les pages qui suivent permettront au lecteur de mesurer ces avancées, mais aussi de s'en inspirer en termes de démarche et de méthode.

# 1 | UN CONTRAT INTÉGRATEUR VECTEUR DE TRANSVERSALITÉ ENTRE POLITIQUES, DÉMARCHES ET PROJETS

## A | INTÉGRER LES STRATÉGIES

Le CRTE est l'occasion de réunir les différentes orientations stratégiques (souvent thématiques) du territoire dans une vision globale qui permet d'élaborer ou d'actualiser et de consolider le projet de territoire.

La **Communauté de communes d'Aunis Atlantique** (Charente-Maritime) s'est appuyée sur tous les documents cadre du territoire comme point de départ du diagnostic. Comme l'indiquent Juliette Grinard, directrice de la communication et Elise Cougoule, chargée de la contractualisation : « On pensait que ce serait plus facile de ne pas partir d'une feuille blanche, mais ce n'était pas simple non plus de partir d'une telle masse de données : comment redonner de la cohérence à tous ces éléments, que prioriser ? Ce fut un travail un peu vertigineux en interne d'intégrer et prioriser tous les sujets issus de tous les documents ! On a profité du CRTE intégrateur pour ré-interroger certains documents (comme le schéma de développement économique) et faire évoluer nos actions. [...] Le projet de territoire et le CRTE sont très liés, ce serait compliqué de démêler les deux, ils sont très transversaux. » Parallèlement, le territoire a élaboré son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), qui a été approuvé lors du même conseil communautaire que le projet de territoire / CRTE, qui reprend les 26 actions inscrites dans le PCAET.

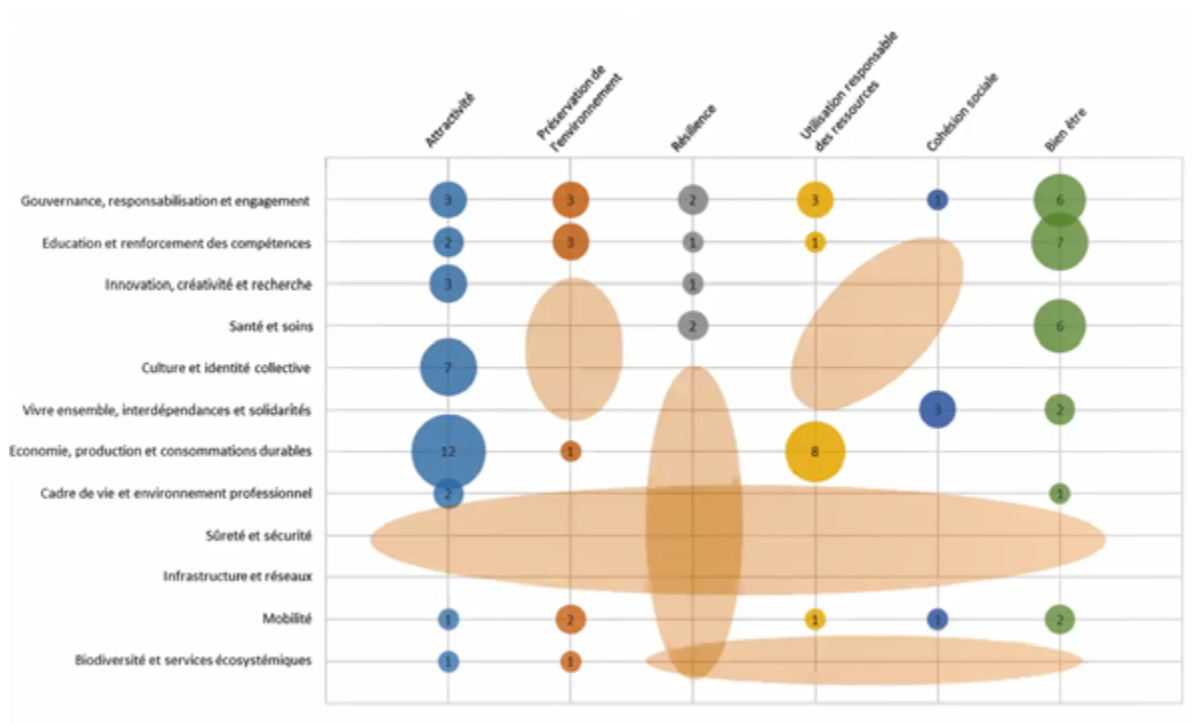
Le **PETR Cœur de Lorraine** (Meuse) disposait déjà de sept documents stratégiques : un projet de territoire, un Projet Alimentaire Territorial, un contrat de ruralité, un Contrat Local de Santé, un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, un Pacte offensif croissance emploi en partenariat avec la Région et une étude déplacements. Aussi, le premier travail a consisté à analyser et croiser les multiples objectifs qu'ils portent.

Le Cerema a proposé au territoire d'organiser une vision d'ensemble des objectifs opérationnels de ces documents. Puisque chaque document utilisait différemment les notions d'« enjeu », d'« axe », d'« orientation », d'« objectif », il a fallu remettre leur contenu dans une même *granulométrie* et reformulation autour d'axes stratégiques et d'objectifs opérationnels communs à tous. Une grille de lecture commune a été utilisée.

Cette grille d'analyse est issue d'une norme internationale, la norme ISO37101<sup>1</sup>, qui constitue un système de management de projet de développement durable. En colonne, six finalités : attractivité, préservation de l'environnement, résilience, bien-être... Et en ligne, douze thématiques. Dans l'image ci-dessous, chaque cercle représente le nombre d'objectifs opérationnels au croisement d'une thématique et d'une finalité. Comme l'indique Jean-Christophe Frizon, chargé de mission au PETR, cette méthode « a permis de se rendre compte des sujets à approfondir dans certains secteurs ». Cette grille met en exergue une photographie du projet d'ensemble que forment tous ces documents : les éléments forts (car présents à de nombreuses reprises dans les documents analysés) et les sujets peu abordés (sûreté et sécurité, par exemple, ou la santé environnementale).

.....  
<sup>1</sup> D'autres grilles peuvent être utilisées : les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU ; des grilles locales (par exemple une feuille de route régionale de la transition) ; une grille spécifique au territoire ou mixée avec des thématiques et objectifs nationaux (par exemple les quatre objectifs sobriété, résilience, inclusion, production de la démarche nationale Habiter la France de demain ou les fonctions issues des groupes de la Convention citoyenne pour le climat se déplacer, se nourrir, se loger...). Voir par exemple le travail réalisé par le Cerema avec le CRTE du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne analysant les premières orientations du CRTE vis-à-vis de la feuille de route régionale de la transition Néo Terra : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/quand-ingenierie-se-met-au-service-ecologie-ca-bouge>





En parallèle, des entretiens avec les quatre intercommunalités ont permis d'écouter leurs besoins et les attentes. Cette étape a permis de prendre du recul et d'outiller la discussion entre une quinzaine d'élus réunis pour distinguer les points forts du projet, les points qui méritent d'être plus investis, ou ceux à moindres enjeux. C'est à partir de cette vision globale symbolisée par le graphique ci-dessus que les élus (dont les nouveaux élus) ont pu dessiner des priorités et ainsi consolider - actualiser leur projet de territoire.

## B | COORDONNER LES DÉMARCHES

**Le CRTE permet de coordonner différentes démarches et différents dispositifs contractuels, ce qui est fondamental pour croiser les enjeux et alimenter les programmes d'actions.**

Comme l'indique Hervé Gauthier, directeur de la stratégie et des partenariats de **Lannion Trégor Communauté** (Côtes d'Armor) : « Le CRTE est un contrat chapeau qui a vocation à permettre l'articulation entre plusieurs dispositifs. C'est l'occasion de dresser le panorama relativement exhaustif des dispositifs contractuels engageant l'intercommunalité. La valeur ajoutée du CRTE est de faire en sorte qu'il y ait croisement des enjeux entre différents programmes ». L'articulation permet aux démarches contractuelles spécifiques (Territoires d'industrie, Petites Villes de Demain...) d'alimenter les actions du CRTE. Inversement, les actions du CRTE peuvent alimenter un programme thématique.

Par exemple, le CRTE de la **Communauté de communes du Thouarsais** (Deux-Sèvres) intègre toutes les fiches actions de :

- L'opération de revitalisation du territoire (ORT) du programme Petites Villes de Demain,
- du PCAET,
- de la contractualisation régionale,
- des contrats territoriaux avec l'Agence de l'eau,
- D'autres initiatives telles que: Territoire d'industrie, le plan vélo, des actions de la démarche Cit'Ergie, le programme de prévention des déchets, les actions financées par le fonds de mobilité active...

Toutefois, le temps contraint d'élaboration du contrat n'a pas permis ici d'élargir les sujets et les partenaires en-dehors de ceux déjà au cœur de la stratégie locale. De plus, les autres contrats locaux continuent à exister :

- les contrats avec l'Etat : Petite Ville de Demain, Action Cœur de Ville, Territoire d'Industrie, Contrat de ruralité, Contrat Local de Santé, Contrat de Transition Ecologique, Programme Avenir Montagne, Contrat territorial avec l'Agence de l'Eau, appels à projets de l'ADEME comme AVELO2...
- ou avec la Région ou le Département (Contrats territoriaux)
- et des démarches propres de la collectivité (PCAET, PLUih, OPAH, Projet Alimentaire Territorial, Charte forestière de territoire, projet de territoire, plan de mandat, mais aussi programme européen LEADER...)

Sans que toutes ces démarches ne soient toujours intégralement englobées dans le CRTE, notamment celles relatives à la santé, la culture, la vocation interministérielle du CRTE restant à construire.

Pour Maryse Beyrié, présidente du **PETR Pays des Nestes** (Hautes-Pyrénées), « *Le CRTE doit nous permettre de réunir toutes les contractualisations, c'est presque le livre de chevet que nous tous, élus, devrions avoir.* »

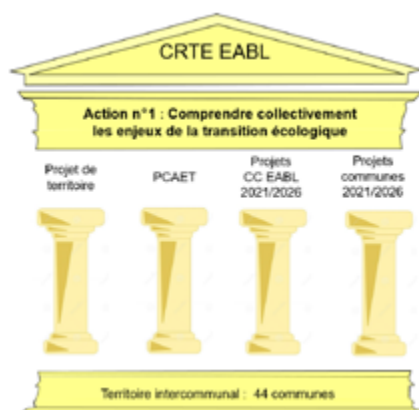
Dans la **Communauté Urbaine Creusot Montceau** (Saône-et-Loire), le CRTE lui-même est plutôt un document léger, un chapeau intégrateur qui renvoie à d'autres démarches, notamment le PCAET, le PLUih et le projet de mandat et permet de les mettre en cohérence. Ce travail d'articulation permet d'identifier certains objectifs encore peu mis en œuvre, pour renforcer les actions qui les alimentent.

La **Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire** (Allier) a produit une image de son CRTE comme une maison dont les fondations sont les 44 communes, le toit, le CRTE et les quatre piliers sont le projet de territoire, le PCAET et les projets des communes et de l'intercommunalité. Thérèse Daviot, Directrice Générale des Services, commente : « *L'architecture du CRTE permet de finaliser la démarche du territoire, c'est le toit.* »

## Les axes stratégiques du CRTE peuvent être pluri-thématiques et transversaux

Pour la **Communauté Urbaine Creusot Montceau**, Béatrice Rossignol, responsable du pôle développement territorial, explique que l'idée a été de s'appuyer sur les axes du projet de mandat, en retravaillant l'approche transversale. Cela a conduit à choisir pour le CRTE trois axes stratégiques non thématiques et intégrateurs :

- préserver les ressources naturelles et prévenir les risques pour la population (avec des entrées eau, foncier, biodiversité) ;
- réduire les impacts et mieux gérer les ressources (efficacité énergétique, eau assainissement, déchets et tri, renforcement territorial du maillage des services aux habitants selon les orientations du PADD, organisation des mobilités) ;
- valoriser le capital social, culturel et économique (attractivité, développement économique : filières de proximité, agriculture, itinéraires touristiques, inclusion et politique de la ville).



**Le CRTE permet une vision globale des projets et actions du territoire, qu'ils soient portés par l'intercommunalité, par les communes ou parfois à une nouvelle échelle.**

Pour **Lannion Trégor Communauté**, le CRTE est l'occasion de prendre connaissance de l'ensemble des projets s'inscrivant dans les axes stratégiques du projet de territoire et de dépasser les approches au coup par coup.

Pour la **Communauté de communes du Thouarsais** également, le recensement de tous les projets du territoire, réunis de manière structurée dans un document unique permet aux communes de réfléchir à leur véritable moteur en s'interrogeant sur les objectifs (voir les neuf axes stratégiques du CRTE<sup>2</sup>) auxquels elles peuvent contribuer.

Cela amène à se poser la question des échelles d'intervention : par exemple, le recueil des projets a conduit les élus à s'interroger sur la stratégie du territoire en matière de parcs éoliens et photovoltaïques.

Le CRTE de la **Communauté urbaine Creusot Montceau** a, par exemple, permis de rassembler une série de projets de rénovation énergétique des bâtiments (50 projets remontés, de 18 communes), qui peuvent appeler à une animation territoriale pour accompagner les communes sur ce sujet.

Sur certains territoires, le CRTE est aussi l'occasion de construire une vision et un projet à une nouvelle échelle de territoire. C'est le cas par exemple pour la **Communauté de communes des Portes d'Ile-de-France** (Yvelines), issue de la fusion entre deux communautés de communes, ou encore pour le PETR Pays des Nestes, regroupant trois intercommunalités. On peut garder à l'esprit que les démarches de CRTE à large échelle font reposer l'implication des élus sur un plus petit nombre d'entre eux et rendent plus complexes la mobilisation des élus du fait de l'éloignement géographique.

**La gouvernance du CRTE peut être mutualisée avec celle d'autres démarches**

Pour le **PETR Pays des Nestes**, il est souhaité que le CRTE et le plan Avenir Montagne soient portés par des comités techniques et comités de pilotage uniques. Cette mutualisation des réunions devrait contribuer à l'efficacité et à la cohérence des programmes.

**La transversalité peut se travailler par les indicateurs de suivi-évaluation du CRTE**

Elaborer un ensemble d'indicateurs de suivi – évaluation du CRTE a été l'occasion de fédérer l'ensemble des services de **Lannion Trégor Communauté** autour de la mise en œuvre du projet de territoire (voir partie 6).

C'est aussi le cas pour la **Communauté de communes du Thouarsais**, où le travail sur les indicateurs a été l'occasion pour la chargée de mission du service Finances – Conseils de gestion, stratégie et ingénierie financière de travailler avec les différents services de la collectivité, les différents vice-présidents et des acteurs externes.

<sup>2</sup> Voici les 9 axes stratégiques :

1. Structurer un maillage territorial pertinent de façon équilibrée autour d'une ville centre forte
2. Adapter l'offre de mobilité au milieu rural dans le cadre du développement durable
3. Développer et promouvoir une activité économique en cohérence avec la transition écologique
4. Soutenir et promouvoir l'agriculture
5. Promouvoir le tourisme durable en Thouarsais
6. Atteindre l'autosuffisance énergétique à l'horizon 2050 à travers le plan climat air énergie territoire
7. Améliorer la qualité de notre environnement en préservant nos ressources
8. Développer un urbanisme durable, de qualité et adapté aux besoins des habitants
9. Valoriser un art de vivre favorisant la cohésion sociale

## 2 | LA MOBILISATION DES ÉLUS DANS UNE DYNAMIQUE DE PROJET DE TERRITOIRE

Pour les territoires qui n'étaient pas encore dotés de projet de territoire, l'élaboration du CRTE est l'occasion de formaliser une vision partagée des politiques et des projets.

Pour la **Communauté de communes Celavu Prunelli** (Corse-du-Sud), intercommunalité récente dont le périmètre date de 2017, la démarche CRTE a créé du lien entre les différentes communes ainsi qu'avec la Direction départementale des territoires et de la mer, en recensant les projets.



Alors qu'il n'y avait pas de stratégie formalisée à l'échelle intercommunale, le CRTE est l'occasion de construire une vision commune. Comme l'indique Jean-Dominique Auffray directeur général des services : « Notre territoire, issu de la refonte de la carte intercommunale au 1er janvier 2017, ne disposait toujours pas de projet de territoire, pourtant indispensable, car véritable feuille de route à moyen et long termes, fixant des objectifs structurants, des actions et les ressources pour les atteindre. Nous étions donc très intéressés pour porter une démarche de prospective territoriale ».

Ainsi, le Cerema a animé auprès des élus deux ateliers afin de faire émerger une vision partagée pour le futur, sur la base d'une analyse du territoire et en s'appuyant sur les connaissances collectives.

Parallèlement, un groupe de travail technique transversal s'est constitué au sein de la collectivité, avec quatre responsables de services (directeur général des services, responsable du développement local, directeur de l'office du tourisme et responsable des services opérationnels). Ce groupe a été la cheville ouvrière de la finalisation du CRTE, avec l'appui de la DDTM.

Finalement, cette démarche novatrice pour les maires a créé les conditions et le temps nécessaires pour construire une vision et la stratégie de leur territoire. Le document CRTE porte cette vision commune à travers trois grandes orientations à partir desquelles se déclinent enjeux et actions.

**La mobilisation des élus, composante essentielle pour relayer les enjeux locaux**

Pour le CRTE de la **Communauté de communes d'Aunis Atlantique**, les maires des vingt communes membres, représentés au sein du Bureau communautaire, sont les membres du Comité de pilotage du projet de territoire / CRTE.

Pour la **Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire**, la gouvernance du CRTE s'organise avec un comité composé de quatre élus et du président, auxquels s'ajoutent les directrices générale et générale adjointe des services ainsi qu'un chef de service, qui forment le « **comité cœur** ». Ces cinq élus permettent d'assurer un maillage de l'ensemble du territoire : leur forte implication joue un rôle clé dans cette intercommunalité récente (2017) composée de 44 communes car ils mobilisent parallèlement les autres élus de l'intercommunalité. C'est gage d'un portage sur le long terme, susceptible de suivre la concrétisation des actions. Comme l'indique Thérèse Daviot, directrice générale des services : « **Le maillage du territoire par la représentation des membres du comité de pilotage devrait permettre de déployer et de suivre les actions pour la suite** ».

Pour la **Communauté urbaine du Creusot Montceau**, le CRTE a été l'occasion de mettre en discussion et d'articuler le plan de mandat intercommunal et les plans de mandats communaux.



## Le CRTE comme occasion de traiter des sujets sensibles ou nouveaux en prenant du recul

Les discussions autour d'un projet de territoire peuvent être l'occasion de mettre au centre du débat certains sujets considérés comme complexes ou sensibles, évités jusqu'alors.

C'est par exemple le cas pour la **Communauté de communes des Portes d'Ile-de-France** qui fait face à des problématiques de mobilités : Le territoire est traversé par une route nationale détériorée et saturée, très coûteuse à réhabiliter et qui pose des difficultés techniques d'élargissement de la voie. Si cette problématique est connue de tous depuis longtemps, sa complexité entravait sa résolution. Le CRTE a permis de ré-aborder la question de la mobilité plus largement et à l'échelle du territoire.

Ainsi, la collectivité a prévu dans son CRTE une étude globale de mobilité conduisant à un Plan de Mobilité Rurale. Le Cerema a accompagné le territoire dans cette réflexion, jusqu'à la rédaction d'un cahier des charges pour cette étude de mobilité.

Comme l'indique Eric Cros, directeur général des services de la communauté : Le CRTE *« a mobilisé et sensibilisé les élus ; il a permis d'engager un travail de concertation sur certains sujets sur lesquels les élus avaient du mal à se prononcer »*.

Pour ce territoire en forte mutation suite à la pandémie de Covid-19, il s'agit aussi de s'adapter au mieux aux changements des modes de vies provoqués par le télétravail. Comme l'indique le président de l'intercommunalité, Alain Pezzali, *« Le Covid a modifié les modes de vie : beaucoup de résidences secondaires de la communauté de communes sont devenues des résidences principales »*. Cela implique d'agir sur le développement du télétravail, avec la création d'un espace de co-working, l'une des actions de leur CRTE.

### 3 | UNE PROGRESSION DANS LE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET LES ACTEURS LOCAUX

#### Une organisation interministérielle de l'Etat encore faible

Dans le calendrier serré de signature des CRTE, hormis les préfectures, sous-préfectures et directions départementales des territoires et de la mer, peu de services de l'Etat ont été impliqués dans l'élaboration des dix CRTE étudiés. Cette implication incomplète des services de l'Etat (Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi...) limite la vision transversale stratégique de l'Etat et l'accompagnement possible des territoires.

#### Néanmoins, l'Etat local impulse la dynamique d'élaboration du CRTE et peut accompagner les territoires sur l'ambition écologique des CRTE

La sous-préfecture et la DDT des Hautes-Pyrénées ont amorcé la dynamique de travail avec la collectivité et accompagné l'élaboration du CRTE du PETR **Pays des Nestes**. Outre sa participation aux réunions et ateliers de travail participatifs du CRTE animés par le Cerema, la DDT a organisé des réunions d'échanges (politiques et techniques) entre les territoires CRTE du département. L'objectif était d'animer un partage d'expériences *in itinere*.

Cette démarche a permis de constituer **un réseau de référents techniques CRTE en collectivités**, demandeurs de ces échanges entre pairs. Au total, quatre réunions techniques ont été organisées dans l'année sur : les protocoles d'engagement, l'état des lieux écologique ou la présentation d'un tableau de bord plus complet sur toutes les thématiques. Parallèlement, **un réseau composé des présidents des collectivités porteuses de CRTE** dans le département et des sous-préfets a également été constitué.

La DDT a réalisé un état des lieux écologique du territoire à l'aide de 13 indicateurs nationaux, et une analyse territoriale sur la base d'un tableau de bord plus complet. L'état des lieux écologique, synthétisé sur un support recto-verso permet d'objectiver par les chiffres le positionnement du territoire dans la transition, de manière concrète pour les élus.

La mise en visibilité de ces éléments d'analyse met en exergue certains sujets de politiques publiques nationales, comme la sobriété foncière. Cela permet de préciser la grille de lecture des actions qui figureront au CRTE, et de mettre en évidence les thématiques sur lesquelles les projets du CRTE sont attendus. La DDT souhaiterait que cette mise en visibilité pédagogique permette une meilleure prise en compte de sujets de transition comme la mobilité durable, la transition énergétique (mobilisation de friches pour la production d'énergies renouvelables), ou encore l'adaptation du tourisme au changement climatique via le développement d'un tourisme quatre saisons.

En Corse, la DDTM de la Corse du Sud a également permis l'émergence de liens entre autres acteurs du territoire : la **Communauté de communes Celavu-Prunelli** et l'Université peuvent ainsi travailler ensemble pour la réalisation d'une étude sur les potentiels de développement de l'énergie hydro-électrique.

I NBI. Emissions de gaz à effet de serre						
	2013	2017	Hes-Pyr. 2017	Occitanie 2017	CRTE vs Hes-Pyr.	Tendance CRTE
Tco2eq/an	223007	223 908	975 684	20 244 261	22,9 %	🔴
Tco2eq/an/hab	6,9	7	4,3	3,5		🔴
Source: CREO						
I NBI. Consommation énergétique finale						
	2013	2017	Hes-Pyr. 2017	Occitanie 2017	CRTE vs Hes-Pyr.	Tendance CRTE
GWh/an	1 359	1 481	9 989	123 746	24,7 %	🔴
MWh/an/hab	42,3	46,3	26,2	21,2		🔴
Source: CREO						
I NBI. Production d'énergie renouvelable						
	2013	2018	Hes-Pyr. 2018	Occitanie 2018	CRTE vs Hes-Pyr.	Tendance CRTE
Hors hydroélectricité (MWh/an)	162 280	153 189	581 191	17 905 106	26,4 %	🔴
Hydroélectricité (MWh/an)	611 116	524 823	2 140 079	13 827 779	24,5 %	🔴
Source: CREO						
I NBI. Surface en agriculture biologique						
	2015	2018	Hes-Pyr. 2018	Occitanie 2018	CRTE vs Hes-Pyr.	Tendance CRTE
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	999	1 256	8 908	476 996	14 %	🟢
Part de la SAU (Boule d'Or PAC, Douaves CIV, statuts SSR agence Bio)	3	3,7	3,48	13,11		🟢
I NBI. Modes actifs et transports collectifs dans les déplacements domicile-travail						
	2013	2018	Hes-Pyr. 2018	Occitanie 2018	CRTE vs Hes-Pyr.	Tendance CRTE
Part modale hors vélo (%)	11,1	9,3	8,5	12,2		🔴
Part modale avec vélo (%)	-	10,2	10,5	15,9		🔴
Source: INSEE RP						
I NBI. Aménagements cyclables sécurisés						
	2010	2021	Hes-Pyr. 2021	Occitanie 2021	CRTE vs Hes-Pyr.	Tendance CRTE
Linéaire sécurisé (km)	1	6	133	5 161	4,5 %	🟢
Source: Dévilo, Open Street Map						

## Le CRTE donne l'opportunité d'associer les acteurs socio-économiques locaux

La **Communauté de communes des Vallées de la Brayette et de l'Anille** (Sarthe), également engagée dans le programme « Territoires d'Industrie », développe de nombreux liens avec des acteurs économiques de son territoire. Cette dynamique profite également au CRTE, avec un accent mis sur l'emploi et le dynamisme économique, un enjeu pour ce territoire dans lequel une entreprise de papeterie a fermé en 2019, causant ainsi la perte de 1000 emplois.

Ainsi, le développement de l'apprentissage (recrutement de jeunes apprentis dans les entreprises du territoire) est en cours, via le club des entreprises du territoire (porté par le vice-président à l'économie et le président du club des entreprises). Complémentairement, un partenariat avec un bailleur social a pour objectif de faciliter la recherche de logement pour les apprentis et un accompagnement de ces jeunes par la Mission Locale est également prévu.

Enfin, la collectivité a inscrit dans son CRTE une action visant à renforcer les liens entre les habitants et les communes avec des événements de communication et de sensibilisation sur des thèmes tels que l'éco mobilité, le développement durable, l'économie d'énergie.

Une dynamique globale est donc en train d'être engagée sur ce territoire, mettant autour de la table des acteurs économiques, associatifs et la société civile.

Aux côtés de la **Communauté de communes Anis Atlantique, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et le Cyclad (syndicat de valorisation des déchets) sont également signataires du CRTE**. Pour la collectivité, « *Il était important d'associer les partenaires principaux que sont le Parc et Cyclad. Cela montre clairement que c'est un projet de territoire et de transition écologique* ».

De plus, **d'autres acteurs, privés**, sont porteurs d'actions phares inscrites au contrat, par exemple :

- Leuké, groupe industriel autour de la sylviculture et de la transformation du bois, spécialisé dans le peuplier, porte deux actions : la réhabilitation d'un bâtiment d'usine pour créer un laboratoire cosmétique diversifiant ses activités autour de la « chimie verte » (basée sur des ressources naturelles) et la valorisation de la filière peuplier sur le territoire ;
- Le propriétaire de l'Abbaye de la Grâce Dieu, monument historique du patrimoine régional, projette de développer de nouvelles activités, en lien avec l'un des enjeux du CRTE : la création d'une offre touristique environnementale de qualité ;

- La coopérative indépendante de collecte et de stockage du blé va reconstruire la minoterie de Courçon, qui a connu un incendie en février 2021. Cette action s'inscrit dans un objectif de renforcement des filières en circuit court.

Pour parvenir à cette implication des acteurs privés, la communauté de communes, avec l'aide du Cerema, a ciblé un certain nombre d'acteurs socio-économiques. Juliette Grinard, directrice de la communication et Elise Cougoule, chargée de contractualisation précisent : « *Nous avons interrogé les acteurs socio-économiques sur les enjeux stratégiques du projet de territoire et nous leur avons demandé : vous, acteurs du territoire, vous portez des actions qui répondent à ces enjeux stratégiques, souhaitez-vous qu'on en parle et qu'on les intègre au projet de territoire et dans le CRTE ? Les actions privées inscrites au CRTE témoignent que l'acteur « entreprise », par son action participe au développement du territoire* ».

L'enjeu de la mobilisation des entreprises passe par la connaissance de ces acteurs, lorsque ces liens n'existent pas encore. L'élaboration de cette cartographie des acteurs est une première étape.

## Des Régions peu impliquées pour le moment, à l'exception du Grand Est

Etant donnée la concomitance de l'élaboration du CRTE et des élections départementales et régionales, il a été difficile pour la plupart des Régions de s'associer aux démarches locales d'élaboration des CRTE. Toutefois, on peut noter, outre des implications techniques dans les groupes de travail, une implication particulière de la Région Grand Est partenaire et financeur des CRTE. Au sein de cette région, les CRTE sont intitulés Projet Territoriaux de Relance et de Transition Écologique, reprenant ainsi l'appellation des Contrats régionaux. C'est ainsi le cas pour le CRTE du **PETR Cœur de Lorraine**.

## Plusieurs Départements et la Banque des Territoires signataires de certains CRTE

Certains Conseils départementaux sont également signataires des CRTE. C'est par exemple le cas de la Corse du Sud, de la Charente Maritime, de la Sarthe et du Var. Dans le Var, la Banque des Territoires est également signataire des CRTE.

## DANS LE DOUBS BAUMOIS, UN ACCENT MIS SUR LA MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La Communauté de communes du Doubs Baumois (Doubs), également accompagnée par le Cerema, profite du CRTE pour réunir une grande diversité d'acteurs de son territoire.

L'objectif était d'initier un premier temps de collaboration avec les acteurs locaux, les familiariser au diagnostic et à la stratégie élaborée en amont, vérifier leur adhésion et les inviter à réfléchir à leur implication dans ce nouveau projet de territoire.

### Le Cerema a animé plusieurs ateliers :

Le premier a mobilisé les élus intercommunaux, sur la base d'un diagnostic de territoire présenté sous la forme d'affiches thématiques disposées dans la salle. Elles permettaient de caractériser les enjeux du territoire sur plusieurs sujets: travail, santé, mobilités, déchets, tourisme, énergie – climat, offre éducative...

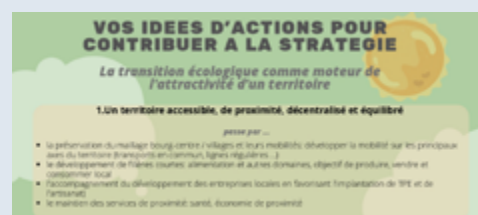
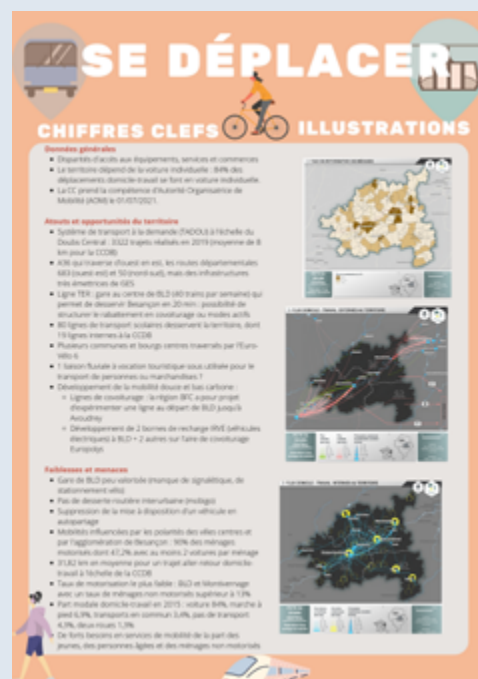
Les élus ont été invités à partager les enjeux et problématiques principales du territoire et à réfléchir aux acteurs à associer pour chaque thématique. La réflexion collective engagée a permis d'élaborer une stratégie pour le territoire, déclinée en cinq grandes orientations stratégiques: un territoire accessible et de proximité, sobre et de qualité, auto-suffisant, solidaire et porteur d'une identité singulière.

Le second atelier s'est ensuite tenu sous la forme d'un « forum acteurs » réunissant une grande variété de participants : publics (élus et agents du territoire mais aussi du PETR, représentants de la DDT, du Département, syndicats...), parapublics (office de tourisme, chambres consulaires, centre d'information jeunesse, maison de l'habitat...), privés (chambre d'hôtes, entreprises de différents secteurs), associatifs (enfance/jeunesse, environnementales, sociales, de santé...). Au total, 46 personnes se sont prêtées à l'exercice.

Les participants ont reçu au début du forum un « livret acteurs » élaboré par le Cerema, dans lequel ils étaient invités à inscrire leurs réactions au diagnostic présenté dans les affiches thématiques sous forme d'une « découverte déambulatoire ».

Ensuite réunis en petits groupes, les différents acteurs ont réagi et échangé autour de la stratégie de territoire élaborée avec les élus, et ont proposé à leur tour des idées d'actions qui pourraient être inscrites dans le CRTE.

La Communauté de communes souhaite renouveler ces temps d'échanges et de co-construction tout au long du CRTE.



## EXEMPLES D'ACTEURS POUVANT ÊTRE ASSOCIÉS AUX CRTE

Bailleurs sociaux, établissements de l'enseignement supérieur, hôpitaux, sociétés de portage de foncier industriel, entreprises et industries présentes sur le territoire, ENEDIS, associations (solidarités, enfance, éducation populaire, écologie), associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), fédérations (chasse, pêche), offices du tourisme, centres communaux et intercommunaux d'action sociale, chambres d'agriculture, clubs d'entreprises, collectifs de riverains, sites ou monuments historiques et culturels, parcs naturels régionaux ou nationaux, chambres consulaires, le Département, la Région, l'office national des forêts, sociétés d'aménagement, CAUE, organisations syndicales, ADEME, Agence de l'eau...



## 4 | DES AVANCÉES DES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### A | MIEUX APPRÉHENDER CE QUE SIGNIFIE LA TRANSITION

**Le CRTE permet aux élus et acteurs du territoire d'acquérir une meilleure compréhension de la transition écologique et de la relier à l'action locale.**

Au sein de la **Communauté de communes Celavu Prunelli**, Jean-Dominique Auffray, directeur général des services indique : « *La réflexion sur le CRTE a permis d'améliorer la perception de la transition écologique et de la rendre plus concrète au niveau local, pour les élus et les services. Les élus se sont rendus compte que de nombreux projets inscrits au CRTE permettaient déjà de répondre à des enjeux environnementaux: l'élaboration d'une stratégie touristique durable, la gestion des ordures ménagères, la GEMAPI, les continuités écologiques avec les cours d'eau, le développement des circuits courts, le Projet alimentaire territorial; les pistes pour développer la petite hydro-électricité ou la production d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics... La plus-value immédiate est la sensibilisation, donnant aux élus une meilleure grille de lecture sur l'application concrète de la transition écologique* ».

**La transition est mieux comprise comme une dimension transversale recouvrant l'ensemble du projet et recoupant toutes les actions**

Le président de **Lannion Trégor Communauté** a déjà une appréhension globale de la transition écologique, qui révèle une « *responsabilité vis-à-vis de la Terre: tous les aspects de développement économique, social, environnemental, sont touchés par la transition écologique.* »

De même pour la **Communauté de communes Vallées de la Braye et de l'Anille**, où, pour Sylvie Lemeunier, directrice générale des services de la communauté de communes : « *L'importante sensibilisation des maires sur les questions écologiques a permis de faire percevoir la transition comme transversale: dans la mobilité (bornes électriques), dans l'habitat (amélioration énergétique, photovoltaïque), pour les entreprises (photovoltaïque)... Elle va se décliner selon les projets; par exemple, sur le tiers-lieu, nous pensons à mettre du photovoltaïque et peut-être recycler les eaux. Se questionner sur la transition écologique va devenir un réflexe pour les bâtiments neufs, à condition qu'il y ait des financements* ».

Comme l'exprime Maryse Béryrié, présidente du **PETR Pays des Nestes** : « *dans chaque projet il y a une part d'écologie.* »

**La collectivité explicite et territorialise ce que signifie la transition, depuis le diagnostic jusqu'aux objectifs et actions**

Dans le **PETR du Pays des Nestes**, les trois objectifs de transition que sont la sobriété, la résilience et l'inclusion ont été le fil rouge du travail de trois ateliers participatifs conçus et co-animés par le Cerema.

Comme l'exprime Julie Dubarry, chargée de mission au PETR, « *avec le CRTE, notre territoire s'approprie la transition écologique à travers les spécificités locales. Par exemple, nous sommes un territoire peu dense avec peu de transport en commun, donc rendre la mobilité plus durable est un enjeu fort; nous sommes un territoire très touristique, donc nous avons un enjeu à viser un tourisme plus durable, plus diversifié et adaptable; nous sommes un territoire au climat montagnard rude, donc la performance énergétique du bâti est essentielle à la réduction de nos gaz à effet de serre* ».

Le premier atelier a porté sur le diagnostic. Il a été alimenté par une fiche de diagnostic présentée sous forme Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces, pour chacune des huit fonctions suivantes: s'alimenter, (se) protéger, habiter, se ressourcer – se cultiver, travailler – se former, créer – produire, se déplacer. Il a abouti à dégager, sur ces huit thématiques, trois enjeux principaux, puis à les croiser avec les trois objectifs de sobriété, résilience, transition.

# LES ENJEUX PAR FONCTIONS DU TERRITOIRE

## (se) protéger



- 1 Protection / préservation des ressources (naturelles et du territoire) dans un objectif de limiter les effets du changement climatique : eau, sols, milieu, biodiversité
- 2 Développement du tissu médical : médecins, maisons de santé, réduction des distances, attractivité du territoire
- 3 Conciliation / Dialogue à renouer entre les différents acteurs et utilisateurs du territoire pour une intelligence et une action collective à développer => formation information



### SE PROTÉGER

De manière de protection en état des lieux existante La SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE, L'INCLUSIVITÉ de territoire ? Pour répondre à cette question nous proposons de définir les actions à mener. Nous présentons ci-dessous des enjeux relatifs aux axes de territoire.

**SOBRIÉTÉ**

- Limiter l'artificialisation des sols (aménagement de zones)
- Conserver la fertilité des sols (réduire les intrants, sources de pesticides, de nutriments, de produits phytosanitaires de non-volants)
- Préserver les ressources naturelles (eau, biodiversité, paysages, patrimoine, etc.)
- Limiter l'artificialisation, l'artificialisation des ressources

**RÉSILIENCE**

- Améliorer la résilience pour assurer le maintien des services de proximité (santé, éducation, etc.)
- Conserver les services de proximité (santé, éducation, etc.)
- Favoriser la mutualisation des services (partage de compétences, de savoirs, de ressources)
- Renforcer les pratiques agricoles résilientes (pour garantir la sécurité alimentaire)
- Renforcer le tissu économique local (production, services, commerce, etc.)
- Renforcer les liens sociaux et le lien de proximité (partage de ressources)
- Renouveler (restauration écologique), renouveler des ressources et de pratiques

**INCLUSIVITÉ**

- Développement d'un réseau de services de proximité (santé, éducation, etc.)
- Favoriser la participation des citoyens (participation aux décisions, projets, etc.)
- Conforter le tissu économique local (production, services, commerce, etc.)
- Renforcer les liens sociaux et le lien de proximité (partage de ressources)
- Renouveler (restauration écologique), renouveler des ressources et de pratiques
- Dialogue, concertation

Dans le deuxième atelier, le travail s'est poursuivi avec un exercice de prospective s'appuyant sur des articles de presse fictive du futur, fondés sur les 24 enjeux identifiés au premier atelier<sup>3</sup> :

**Les orientations stratégiques des années 2030 sur le développement des filières locales payent aujourd'hui!**

Le maraichage permacoop biologique représente 87% de la filière.

La filière bois est source de profits et d'emplois depuis plus de 10 ans.

La taille moyenne des fermes maraichères, sur le département des Hautes-Pyrénées, est de 5 hectares.

**Les mairies appuient les dynamiques et initiatives citoyennes**

Les groupements d'intérêts citoyens pour le développement des filières bois et maraichage

**Le nombre d'usagers du vélo dépasse le nombre d'usagers de la voiture en Pays des Nests**

Le développement des voies vertes et la sécurisation et la mise en cohérence des pistes cyclables entre les communes a permis au vélo de se développer fortement dans la vallée de la NESTE et du LOURON.

Grâce au travail collaboratif de définition du plan des pistes cyclables et de cohabitation avec les voitures c'est un véritable succès!

**Des crues dévastatrices dans la vallée du Louron**

Plus violente que la tempête Alex en 2020, la tempête Anélie a engendré une crue sans précédent de La NESTE du LOURON.

**Les Hautes-Pyrénées épargnées par la vague de sécheresse**

Les nouvelles pratiques agricoles (cultures adaptées, agroforesterie...) ont permis aux agriculteurs du plateau de Lannemezan de s'adapter.

Le territoire récolte les fruits de 20 années d'actions pour la protection de la ressource en eau.

Le troisième atelier a prolongé ce travail par une réflexion sur les actions à engager dans le temps avec un travail sur le chemin pour y arriver.



<sup>3</sup> Cette méthode est issue de la boîte à outils prospective Vision + 21 [http://www.sustainable-everyday-project.net/boite-a-outils-visions-21/?-page\\_id=2](http://www.sustainable-everyday-project.net/boite-a-outils-visions-21/?-page_id=2)

**Cette meilleure compréhension consolide l'ambition de transition, plus anticipée, plus affirmée et mieux partagée.**

Pour certains territoires comme le **PETR Pays des Nestes** dont aucune des trois communautés de communes ne dispose de PCAET, le CRTE constitue le premier document stratégique de transition. Pour les territoires disposant d'un PCAET, celui-ci peut servir de base de travail solide, comme c'est le cas pour la **Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire**.

Le CRTE donne l'occasion pour les élus de **questionner le modèle de développement porté jusqu'à présent**, de mieux s'imprégner des enjeux de transition pour les renforcer. Pour Hervé Gauthier, directeur de la stratégie et des partenariats de **Lannion Trégor Communauté**: «L'objectif du CRTE est d'avoir une vision anticipée des projets à venir dans le territoire et de leur inscription dans un certain nombre d'axes stratégiques, avec au top du top l'existence de la transition écologique et environnementale».

Pour la **Communauté de communes Aunis Atlantique**, la transition écologique est au cœur du projet de territoire et du CRTE, de manière transversale à tous les axes stratégiques et non pas comme un axe isolé et indépendant.

Comme l'indiquent Juliette Grinard, directrice de la communication et Elise Cougoule, chargée de contractualisation : « Par exemple, sur la sobriété foncière, les élus ont eu un déclic [...] Il faut essayer d'envisager le développement autrement. [...] Nous ne sommes pas qu'une réserve foncière de La Rochelle, il nous faut une identité. Ainsi, c'est la première fois qu'on a une réflexion collective sur les filières en émergence, et qu'on imagine choisir les entreprises qui veulent s'installer sur le territoire. De même, c'est nouveau d'envisager le volet agricole comme une filière économique à part entière».

Pour Jean-Pierre Servant, président d'**Aunis Atlantique**, le message est clair : « le cœur de notre projet de territoire c'est la transition écologique. J'ai l'impression que le contrat a permis de réinterroger le territoire; je ne sais pas si on l'aurait fait de la même manière si on n'avait pas eu le CRTE».

Résultat concret : la première fiche action du CRTE concerne la sobriété foncière. Le Cerema a accompagné le territoire dans la rédaction de cette fiche. Il s'agit de « mettre en œuvre une méthode d'auto-évaluation « sobriété foncière » applicable aux projets d'aménagement », dans l'objectif d'introduire une culture de la sobriété foncière dans les projets.

**Le CRTE fait émerger de nouvelles actions**

Pour le CRTE de la **Communauté de communes du Thouarsais**, la DDT a réalisé une analyse des actions au prisme de 21 politiques publiques de transition issues du document « [La transition écologique dans les Contrats de relance et de transition écologique<sup>4</sup>](#) ».

Ce travail, réalisé pour l'ensemble des CRTE du département, permet d'identifier les sujets sur lesquels encourager les collectivités à inscrire de nouvelles actions.

Les politiques publiques	Les documents du CRTE de la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) prennent-ils en compte ces politiques ?
Encourager la participation citoyenne	X Après de récentes phases de participation citoyenne lors de l'élaboration du PLU et du PCAET, la CCT a décidé de ne pas solliciter les habitants pour leur monter avant des réalisations concrètes.
Développer l'approvisionnement local et durable de la restauration collective	X La CCT réalise un annuaire des producteurs à destination des professionnels de l'alimentation (commerces de proximité, restaurants et unités de restauration collective) qui sera diffusé au format numérique.
Développer les pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique en milieu rural	X Une action prévoit d'accompagner les agriculteurs à la réduction des consommations et à l'évolution des pratiques culturales.
Développer l'agriculture urbaine	X Dans ce territoire rural (50 habitant?), cette politique n'est pas adaptée, de nombreux espaces agricoles étant disponibles, aux abords immédiats des parties urbanisées/urbanisables.
S'engager dans un plan de paysage pour un développement durable de son territoire	X Plan paysage finalisé, réalisé conjointement avec la C.A.28.
Favoriser les continuités écologiques terrestres par l'entretien des paysages bocagers	X Une fiche action dédiée aux haies prévoit le renforcement du soutien aux plantations en 2023.
Restaurer les continuités écologiques aquatiques	X La Communauté de Communes dans le cadre de l'élaboration de ses documents d'urbanisme (SCoT, PLU) a mené une étude sur la Trame Verte et Bleue de son Territoire et a identifié 29 points noirs.
Lutter contre la pollution lumineuse et développer les trames noires	X
Rendre l'environnement plus favorable à la santé dans votre territoire (publication prochaine)	X La Communauté de Communes du Thouarsais a obtenu le label sport santé et a créé une maison sport santé.
Pour une meilleure qualité de l'air en 2030	
Encourager le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits de la construction	X La fiche action dédiée annonce le montage du projet de matériau@tique en 2022.
Valoriser les biodéchets	X Depuis 2014, la CCT assure la collecte des biodéchets des gros producteurs en porte-à-porte.
Construire une recyclerie ou une ressourcerie	X Le CRTE annonce une étude faisabilité pour une recyclerie.
Encourager la réhabilitation des friches urbaines et industrielles	X 12 projets, essentiellement thouarsais, dont 2 lauréats de l'AMP Fonds Friches.
Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique	X OPAN-RU en cours sur la CCT.
Rénover des bâtiments publics de votre collectivité	X Nombreux projets dans ce domaine, portés par différentes collectivités.
Rénover des logements sociaux	X L'action Isolation des logements communaux à Loretz-d'Argenton (isolation par l'extérieur) rentre dans ce cadre.
Développer le photovoltaïque	X La CCT porte l'action de maîtriser le développement des parcs éoliens et photovoltaïques et l'action de déployer des méthaniseurs agricoles et industriels. Concrètement, la CCT a déjà aussi conçu en interne un cadastre solaire afin de sensibiliser les acteurs du territoire au potentiel solaire de leur toiture, et elle a déjà installé 1 par méthanisation, en service depuis 8 ans, sur une ancienne friche militaire.
Installer un méthaniseur	X
Développer les pistes cyclables	X 3 actions illustrent la mise en œuvre de cette politique publique : - Aménagement de pistes cyclables, - Mise en place du plan vélo à Plain et Vallées, - Mise en place du plan vélo à L'azé.
Contribuer à la démarche France Mobilité	X La CCT a conventionné avec l'AD'EMÉ pour le financement d'un poste de chargée de mission mobilités durables, d'une durée de trois ans (2017-2019), reconduite jusqu'en 2022. Plusieurs services de mobilités sur le territoire ont été créés ou développés (T'elios, T'Solid'R, Maison des mobilités, ...). Ce partenariat a permis de planifier trois documents cadres (schéma directeur des mobilités durables, le plan vélo et le plan de mobilité administrative).

La **Communauté urbaine Creusot Montceau** a engagé pour la première fois grâce au CRTE et à l'appui du Cere-ma, une approche de la gestion des sites dégradés pour s'inscrire dans le Zéro Artificialisation Nette, avec un travail de pédagogie auprès des élus et une analyse de la destination des sites. Cela a conduit à une fiche action sur l'élaboration d'une stratégie foncière. Pour Béatrice Rossignol, directrice prospective et développement : « La fierté c'est d'avoir pu mettre sur le devant de la scène les sujets biodiversité et fonciers qui n'étaient pas traités jusqu'à présent. [...] Maintenant nous avons en projet de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt pour un plan paysage ainsi qu'à l'AMI Zéro Artificialisation Nette et on teste des outils sur l'élaboration de stratégies foncières. »

Pour Thérèse Daviot, directrice générale des services de la **Communauté Entr'Allier Besbre et Loire**, le CRTE a permis de s'engager davantage dans la transition en interrogeant le collectif des élus sur la transition : « on construit une vraie feuille de route et on l'élabore ensemble avec les mêmes objectifs. Maintenant on va tout faire ensemble pour y parvenir et la concrétiser, on va identifier les actions à conduire. »

<sup>4</sup> <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/la-transition-ecologique-dans-les-crte-542>



## Le CRTE priorise les actions en fonction de leur impact en termes de transition

Après avoir recensé près de 90 actions, le **PETR Cœur de Lorraine** souhaitait prioriser certaines actions. Pour cela, le Cerema a proposé une méthode fondée sur deux grilles d'analyses :

- Une première grille sur l'adéquation des actions au projet stratégique, le rayonnement et la faisabilité de l'action

	Niveau de réponse aux piliers et enjeux	Ampleur de l'action (rayonnement, mobilisation, transversalité)	Ressources disponibles pour mener à bien l'action et l'évaluer	Echéance	Avis
Action 1	Parfaitement	Très fort	Plus que suffisant	Très court terme	Action pertinente
Action 2	Parfaitement	Fort	Moyen	Court terme	Action intéressante
Action 3	Fortement	Moyen	Moyen	Court terme	Action à consolider
Action 4	Faiblement	Faible	Suffisant	Long terme	Action peu intéressante

- Une seconde grille à partir des sept critères issus du budget vert, fournie par l'ANCT et le CGDD. Voici un extrait d'analyse de l'impact de neuf actions :

Nomero de l'action	Lutte contre le changement climatique	Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	Gestion de la ressource en eau	Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques	Lutte contre les pollutions	Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	Impact social	GLOBAL
Action 1	POSITIF	POSITIF	POSITIF	POSITIF	POSITIF	POSITIF	POSITIF	7
Action 2	NEGATIF	POSITIF	POSITIF	NEGATIF	POSITIF	NEGATIF	NEGATIF	1
Action 3	NEUTRE	POSITIF	NEUTRE	POSITIF	NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE	2
Action 4	POSITIF	NEGATIF	NEGATIF	NEUTRE	NEGATIF	NEUTRE	POSITIF	1
Action 5	POSITIF	NEGATIF	NEGATIF	POSITIF	NEGATIF	POSITIF	POSITIF	1
Action 6	NEUTRE	POSITIF	POSITIF	NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE	2
Action 7	NEUTRE	POSITIF	NEUTRE	POSITIF	NEUTRE	NEUTRE	NEUTRE	2
Action 8	NEUTRE	NEGATIF	POSITIF	NEGATIF	NEGATIF	NEUTRE	NEUTRE	-2
Action 9	NEGATIF	NEGATIF	NEGATIF	NEGATIF	NEGATIF	NEGATIF	NEGATIF	-7

Comme l'explique le président du PETR, Xavier Pierson : « Le CRTE a été l'occasion d'évaluer avec précision ce qui avait déjà été réalisé, ce qui restait à réaliser et à abandonner. Un plan d'action sera élaboré et soumis en conseil syndical pour décliner en actions précises ces priorités, et pour cela il faut synthétiser et prioriser les actions ».

Ces deux analyses ont permis **d'éclairer les élus dans la priorisation des actions selon leur pertinence stratégique et leur impact écologique**. Ces outils ont également permis de repenser certaines actions afin d'en améliorer la qualité ou l'adéquation aux enjeux du territoire. Finalement, sur les 90 projets remontés des communes et des intercommunalités, 17 projets ont été considérés comme « prioritaires », tandis qu'environ 30 projets nécessiteront un travail plus approfondi pour les faire converger avec le projet de territoire.

**Le CRTE invite à améliorer les actions en intégrant davantage la transition**

André Béville, vice-président de la **Communauté de communes du Thouarsais** délégué aux partenariats extérieurs, témoigne : « Avec le CRTE, chaque commune peut s’interroger sur les projets qu’elle peut mener pour contribuer à chacun des 9 axes stratégiques du projet intercommunal, et comment les projets qu’elle porte déjà peuvent aussi évoluer pour répondre aux objectifs communs, par exemple l’autosuffisance énergétique. Ainsi, les communes peuvent aller plus loin dans leur réflexion, en s’interrogeant plus systématiquement sur la nécessité d’une moindre consommation.»

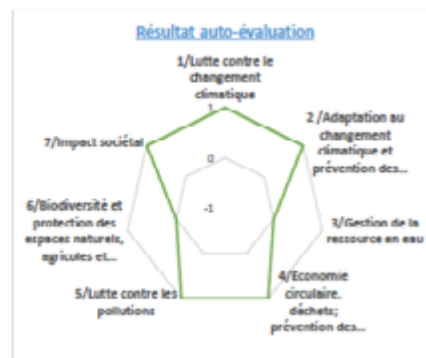
Dans la **Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire**, le CRTE a fait évoluer la façon d’agir, comme en témoigne Alain Vernisse, vice-président délégué aux travaux et au projet de territoire: « Que le CRTE ait renforcé la dimension transition, le mot est faible, cela a en fait vraiment permis d’opérer la bascule dans l’esprit des élus : **on est passé de notions floues à la conviction de la nécessité de rendre la transition plus concrète** : on vient de passer une étape essentielle ! Dans les cahiers des charges sur les projets de la communauté de communes, cela nous a fait évoluer notre commande en tant que maître d’ouvrage pour être plus attentif à l’aspect transition. Par exemple le changement de regard est très clair sur la façon de faire des places de stationnement et des parkings : on a complètement évolué par rapport à il y a trois ans où on bitumait sans se poser de question. Maintenant, c’est parkings drainants, bornes électriques, végétalisation...»

Dans la **Communauté de communes Aunis Atlantique**, toutes les actions ont été inscrites dans le CRTE. Juliette Grinard, directrice de la communication et Elise Cougoule, chargée de contractualisation précisent : « Toutes les actions du projet de territoire sont inscrites dans le CRTE, on n’a rien « caché ». On essaye de faire progresser les projets. Il y a des actions pas entièrement vertueuses, mais nous sommes en transition pour les améliorer. L’idée est d’évaluer les actions non exemplaires au regard de la transition écologique, avec des mesures correctives. » D’ailleurs le territoire, avec l’aide du Cerema, a analysé les actions envisagées avec la grille d’auto-évaluation du Commissariat Général au Développement Durable pour évaluer les actions au regard de leur contribution au développement durable.

La figure radar ci-dessous montre l’analyse de l’action mentionnée en regard.

<b>Fiche projet</b> 21-FP29	<i>Créer une maison de l’habitat pour accompagner le parcours résidentiel en regroupant des acteurs spécialisés dans les domaines du logement de l’habitat durable et de l’énergie. (PTRE)</i>	Aunis Atlantique Aunis Sud Vale de Saintonge	
<b>#REVITALISATION DES CENTRES BOURGIS #SOBRIETE ENERGETIQUE</b>			
<b>Enjeux stratégiques</b>	<p><b>AXE 2 / Enjeu 2 : REVITALISATION DES CENTRES BOURGIS.</b> Réinvestir les centres-bourgs dans une démarche globale de revitalisation pour répondre aux parcours et modes de vie des habitants (aménagement urbains, patrimoine, habitat, commerces et offre de santé).</p> <p><b>AXE 2 / Enjeu 3 : SOBRIETE ENERGETIQUE</b> Réussir collectivement à devenir un territoire sobre énergétiquement et construire une politique de gestion performante des déchets.</p> <p><b>AXE 3 / Enjeu 2 : VIVRE ENSEMBLE</b> Créer du lien social en s’appuyant sur les réseaux d’acteurs déjà actifs et sensibiliser les habitants pour faciliter la prise de conscience et le changement des comportements.</p>		

Pour la PTRE :



## D | DES TERRITOIRES DÉJÀ ENGAGÉS DANS LA TRANSITION QUI VONT ET PEUVENT ALLER ENCORE PLUS LOIN

Le CRTE de la **Communauté Urbaine Creusot – Montceau** valorise des sujets qui ne l'étaient pas jusqu'à présent, comme le foncier et la biodiversité. Cela prolonge l'engagement dans le cadre du dispositif Territoire Engagé pour la Nature avec le lancement d'un atlas de la biodiversité et conduit le territoire à candidater à des appels à manifestation d'intérêt ou appels à projets (sur le Zéro Artificialisation Nette ou sur les plans de paysage). Isabelle Louis, vice-présidente déléguée à la contractualisation, confirme que les travaux du CRTE ont permis d'augmenter l'ambition autour de la transition : « on a poussé d'un cran le curseur ».

### LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE, UN ENJEU D'ACTUALITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

Tous les territoires sont touchés par la problématique de l'artificialisation des sols, avec des rythmes d'artificialisation plus ou moins soutenus. En particulier, le modèle de développement périurbain plébiscité durant plusieurs décennies est aujourd'hui remis en cause.

La **Communauté de communes des portes d'Île-de-France** s'est penchée sur le sujet de l'artificialisation ; une des actions de son CRTE consiste à doter le territoire d'un SCoT. C'est un sujet au cœur de l'actualité depuis la crise du Covid, qui a provoqué l'arrivée de nombreux nouveaux habitants franciliens. En effet, comme l'indique le DGS de l'intercommunalité « le territoire subit une pression foncière très forte du fait de sa proximité avec Paris et l'urbanisation est difficile à maîtriser ».

Dans la **Communauté de communes des Lacs et Gorges du Verdon** (Var), le CRTE a été l'occasion de porter cette thématique dans les discussions intercommunales. L'accompagnement du Cerema s'est concentré sur la thématique du foncier pour sensibiliser et accompagner le territoire autour de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette. Dans un premier temps, des échanges entre l'Agence d'Urbanisme de l'aire Toulonnaise, déjà fortement mobilisée sur l'élaboration du SCOT, et le Cerema ont permis de consolider les données foncières. Ensuite, le Cerema a animé un atelier avec les élus afin d'envisager la sobriété foncière sous plusieurs prismes. Cet atelier a libéré la parole sur l'appréhension du foncier et la densification pour comprendre ce que la sobriété foncière peut amener de positif, en réaffirmant de nouvelles valeurs sur le territoire. Cet atelier a également alimenté le cahier des charges en vue de recruter un prestataire pour une mission d'étude et d'animation auprès de la population sur la sobriété foncière.

Le CRTE permet ainsi aux maires de se questionner sur le modèle de développement qu'ils portaient jusqu'à maintenant. Il ouvre également cette réflexion de manière plus vaste aux habitants et acteurs du territoire. La réflexion engagée contribuera à changer de perspective et à imaginer comment l'arrivée d'habitants peut servir au territoire, comment créer du lien social, de la qualité de vie.

Au sein de la **Communauté urbaine Creusot-Montceau**, le CRTE permet d'enclencher une réelle dynamique sur la question de l'artificialisation des sols et une réflexion sur la sobriété foncière.

Le Cerema a apporté à l'intercommunalité un appui technique, en l'aidant à formaliser les besoins d'ingénierie. Il a travaillé à identifier les sites en friches, mais aussi à se questionner sur la destination des espaces, lors d'un atelier de visualisation et de réflexion sur le devenir des friches. La collectivité teste des outils sur l'élaboration de stratégies foncières.

Comme l'indique Béatrice Rossignol, directrice prospective et développement : « La fierté avec le CRTE, c'est d'avoir pu mettre sur le devant de la scène les sujets biodiversité et foncier qui étaient peu traités jusqu'à présent ».

## 5 | QUELQUES ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE ET LE FINANCEMENT DES PROJETS

### A | UN BESOIN D'UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ FINANCIÈRE

La question des financements des projets et de l'ingénierie est une inquiétude persistante pour les collectivités. La plupart d'entre elles semble enthousiaste à l'idée que le CRTE permette de passer à un mode de financement plus intégré, faisant de ce document un support central de discussion avec les services de l'État; cela permettrait en outre de mieux suivre la maturation progressive des projets du territoire, plutôt que d'être dépendant de calendriers d'appels à projets ou à manifestation d'intérêt qui s'imposent aux collectivités.

Beaucoup de questionnements se sont exprimés sur les modalités de financement des actions inscrites dans les CRTE : bénéficieront-elles d'une enveloppe dédiée ? L'inscription d'une action au CRTE conditionnera-t-elle les obtentions des crédits DSIL et DETR ? Le CRTE a-t-il vocation à remplacer complètement les dispositifs d'AMI et d'appel à projets ?

A ce stade, le constat sur les dix territoires du panel montre que les CRTE n'ont pas déclenché de financements supplémentaires si ce n'est les financements exceptionnels du Plan de Relance et que les dispositifs de financement « classiques » demeurent, avec chacun leur mode de fonctionnement et d'attribution, complétés par les financements du Plan de Relance.

Pour en illustrer la diversité, la **Communauté de communes du Thouarsais** a identifié les sources de financements et financeurs de son CRTE :

- DSIL
- DETR
- Banque des Territoires
- Fonds Friches
- Région
- ADEME
- DRAC
- Agence Nationale du Sport
- Fonds Mobilité Active
- Département
- FEDER
- FEADER

Pour les collectivités qui n'avaient pas de projet de territoire, le CRTE fixe des objectifs et dessine une stratégie commune à plus long terme, qui pourrait préfigurer un tour de table financier unique

Sur le plan de la stratégie financière, la construction d'un projet de territoire, qui fixe des priorités et des objectifs clairs à moyen terme, permet d'éviter une dispersion et une insécurité financières, rythmées par l'octroi de subventions ponctuelles, voire aléatoires. Elle permet aussi d'anticiper les besoins de la collectivité sur plusieurs années, de construire une prospective budgétaire et de l'inscrire dans un dialogue stratégique avec l'État. Le CRTE a été l'occasion pour plusieurs collectivités de se rapprocher des services de l'État et de mieux les informer des projets en cours ou à venir.

Les collectivités espèrent aussi que le CRTE entraînera une simplification de la recherche de financements. C'est l'idée exprimée par Jean-Dominique Auffray, directeur général des services de la **Communauté de communes Celavu-Prunelli** : « Le CRTE pourrait devenir le contrat support d'un engagement entre Etat et collectivité sur les différentes politiques publiques. [...] La méthode paraît adaptée pour le faire. Si demain le CRTE pouvait préfigurer la territorialisation des dispositifs d'aide de l'Etat, doublé d'un guichet unique des financements, ce serait une grande simplification pour les collectivités ».

Pour **Aunis Atlantique**, le CRTE a renforcé les relations de travail avec l'État (DDTM, préfecture). Cela a permis de prioriser et de regarder l'aspect financier pour donner plus de concret aux projets, en partageant la connaissance des projets et en faisant le lien avec les porteurs de projets. Pour Juliette Grinard, directrice de la communication, « Aujourd'hui avec notre contrat, nous avons une feuille de route claire. Nous allons éviter de demander des subventions pour des projets secondaires. Nous cherchons à avoir des demandes de financement en cohérence avec notre projet. »

### Quelques appuis à l'ingénierie financière sont apportés par la DDT ou l'intercommunalité

Dans la fabrication de leurs projets, force est de constater que beaucoup de territoires sont en attente d'engagements des financeurs, ce qui peut ralentir la mise en œuvre des projets et les réalisations opérationnelles. Pour pallier à ce manque de visibilité, certaines DDT et intercommunalités se mobilisent.

La DDT des **Yvelines** souhaite exercer un rôle de facilitateur dans le financement des projets. Afin d'aider les collectivités, la DDT prévoit d'organiser des revues de projets à l'échelle du département une fois que tous les CRTE seront signés, en réunissant les financeurs potentiels et en accompagnant les projets les plus structurants.

Dans la **Communauté de communes du Thouarsais**, l'intercommunalité joue un rôle d'appui et de conseil en ingénierie financière, avec sa cellule « ingénierie et aide à la recherche de financements », préexistante au moment du lancement des CRTE. Comme l'indique André Béville, vice-président délégué aux partenariats extérieurs, « *Le travail sur les CRTE a donc commencé avec l'appui de cette cellule, et les élus des communes savaient qu'ils pouvaient bénéficier de cet appui. Cela a permis de renforcer les habitudes de travail entre les communes et la cellule d'aide au financement de la communauté de communes.* »

### Certains territoires recrutent pour mettre en œuvre le CRTE

Dans plusieurs intercommunalités, la personne en charge du suivi du CRTE est un collaborateur qui a été recruté auparavant dans le cadre d'un autre dispositif.

Dans d'autres cas, certaines collectivités ont fait le choix de recruter un chargé de mission dédié. Toutefois, le manque de visibilité sur les financements ne permet pas, pour de nombreuses collectivités d'engager ou d'affecter des collaborateurs sur le suivi et de la mise en œuvre du CRTE. Le manque d'ingénierie locale fait peser un risque sur la réalisation des projets contenus dans le CRTE.

Le document « Comment faire vivre son CRTE »<sup>5</sup> livre quelques pistes de financement d'ingénierie. En particulier, en complément de l'ingénierie locale et notamment pour les territoires qui en ont plus besoin, un appui en ingénierie peut être sollicité auprès des délégués territoriaux de l'ANCT.

<sup>5</sup> [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/CRTE\\_Guide\\_FaireVivre\\_v3\\_0.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/CRTE_Guide_FaireVivre_v3_0.pdf)



## 6 | UN MEILLEUR SUIVI – ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

### Un contrat évolutif

Le CRTE est un document évolutif, qui a vocation à s'enrichir dans le temps. Pour s'assurer de cette dynamique, la **Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille** a rédigé des fiches-actions pour chacun des projets. Pour Michel Leroy, président de la communauté de communes, l'objectif « est de faire un suivi et faire progresser le territoire au niveau tourisme, mobilité, économique et industriel ». Ce suivi répond à sa vision selon laquelle « Le CRTE c'est un document vivant ».

La **Communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté**, a constitué avec l'appui du Cerema un tableau d'indicateurs organisé selon la structure de son CRTE, permettant de suivre tous les domaines de l'action intercommunale. Comme nous l'indique Hervé Gauthier, directeur de la stratégie et des partenariats, cette méthode correspond au « souhait des élus d'aller vers une approche « tableau de bord de l'action publique de la collectivité ».

L'objectif en interne est de disposer d'un socle commun d'indicateurs entre les services, pour un suivi dans le temps. Les chiffres objectifs permettent de mesurer la progression et les résultats de l'action communautaire, de la contextualiser, de tracer des trajectoires... Cet outil permettra de donner aux élus des éléments tangibles pour accompagner la prise de décision et l'orientation des politiques publiques locales, notamment pour la révision du CRTE. Ces données permettront également de nourrir avec des chiffres la réponse aux appels à projets.

D'après le président de l'intercommunalité Joël Le Jeune : « Avoir un outil de suivi-évaluation évite de se faire rattraper par l'actualité et les urgences, cela permet de s'assurer qu'il y a un suivi au fond. **Je souhaite avoir une vision de l'objectif et de comment on progresse vers celui-ci** ».

En externe, le tableau d'indicateurs permettra de communiquer certains résultats pour valoriser et crédibiliser l'action communautaire et d'alimenter les exercices de reporting (rapport d'activités, rapport de développement durable...).

Ces données permettent également de comparer la communauté d'agglomération avec des objectifs cibles régionaux ou nationaux (SRADDET, Stratégie Nationale Bas Carbone...) pour éventuellement augmenter la portée des actions et des objectifs.

N° de chantier PROJET DE TERRITOIRE	Axe d'intervention CRTE	Rubrique RAPPORT D'ACTIVITE - PP	Mot-clé	INDICATEURS	Type d'indicateur	Unité	Source
Chantier n°3	1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les ENR	3.4. Energies et climat	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	* Emissions annuelles de gaz à effet de serre du territoire par an	Impact	KTÉqCO2	<a href="#">Air Brezth</a>
Chantier n°3	1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les ENR	3.4. Energies et climat	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	* Emissions annuelles de gaz à effet de serre du territoire par habitant et par an	Impact	TéqCO2 / habitant	<a href="#">Air Brezth</a>
Chantier n°3	1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les ENR	3.4. Energies et climat	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	* Emissions de gaz à effet de serre des patrimoines et compétences de la collectivité par an	Résultat	TéqCO2/an	LTC
Chantier n°3	1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les ENR	3.4. Energies et climat	Consommation d'énergie	* Consommations d'énergie finale du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles du chauffage) par an	Impact	GWh	<a href="#">Energie Brezth</a>

## Un outil de suivi des objectifs du CRTE peut assurer la progression des projets en continu

Au sein de la **Communauté de communes du Thouarsais** (79), le Cerema a également travaillé sur la proposition d'une liste d'indicateurs (indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts) pour les actions. En affectant à chaque action du CRTE un ou plusieurs sous-domaines d'actions de la norme ISO37101, on lui attribue la liste d'indicateurs correspondants.

Au final, l'usage de la norme ISO 37101 avec la définition d'indicateurs adossés aux 12 domaines de la norme a permis de doter la collectivité d'un cadre permettant à la fois de prendre du recul sur les orientations globales du projet et de regarder au plus près le contenu des actions pour suivre finement leur mise en œuvre.

La nécessité d'identifier des indicateurs pour chacune des actions engagées peut aider le territoire à préciser ses ambitions. A titre d'illustration, pour un projet d'ouverture de tiers-lieu, la définition d'indicateurs permet de se questionner sur les objectifs recherchés : recycler un local vacant ? Créer de l'activité sur le territoire ? Contribuer à l'attractivité du centre ?

C'est une approche nouvelle qui a été lancée sur ce territoire. Comme l'indique André Béville, vice-président délégué aux partenariats extérieurs : *« L'évaluation n'était pas dans nos habitudes. Avec un certain nombre d'élus, on avait une volonté d'avancer sur l'évaluation des différentes politiques publiques et d'avoir une stratégie d'évaluation. [...] Avec l'aide du Cerema et avec nos services, on a mis en place des indicateurs, non seulement de réalisation, mais de résultat et même d'impact. Ainsi, on peut évaluer les retombées de nos actions, pour que l'on puisse suivre notre action au fil du temps, savoir où on est dans les actions, qu'est-ce que ça a produit auprès des habitants en termes de services publics. L'évaluation est aussi l'occasion de se demander s'il n'y a pas de nouvelles actions à mettre dans le projet pour atteindre nos objectifs ».*

L'action publique intercommunale est ainsi également mieux valorisée auprès des citoyens, par exemple dans les supports de communication de l'intercommunalité.

En somme, la définition d'une action avec l'identification d'une cible précise et mesurable, aide à créer les conditions d'une mobilisation, car les objectifs sont clairs et partagés ; c'est donc un élément essentiel pour sa réussite.

# Annexes

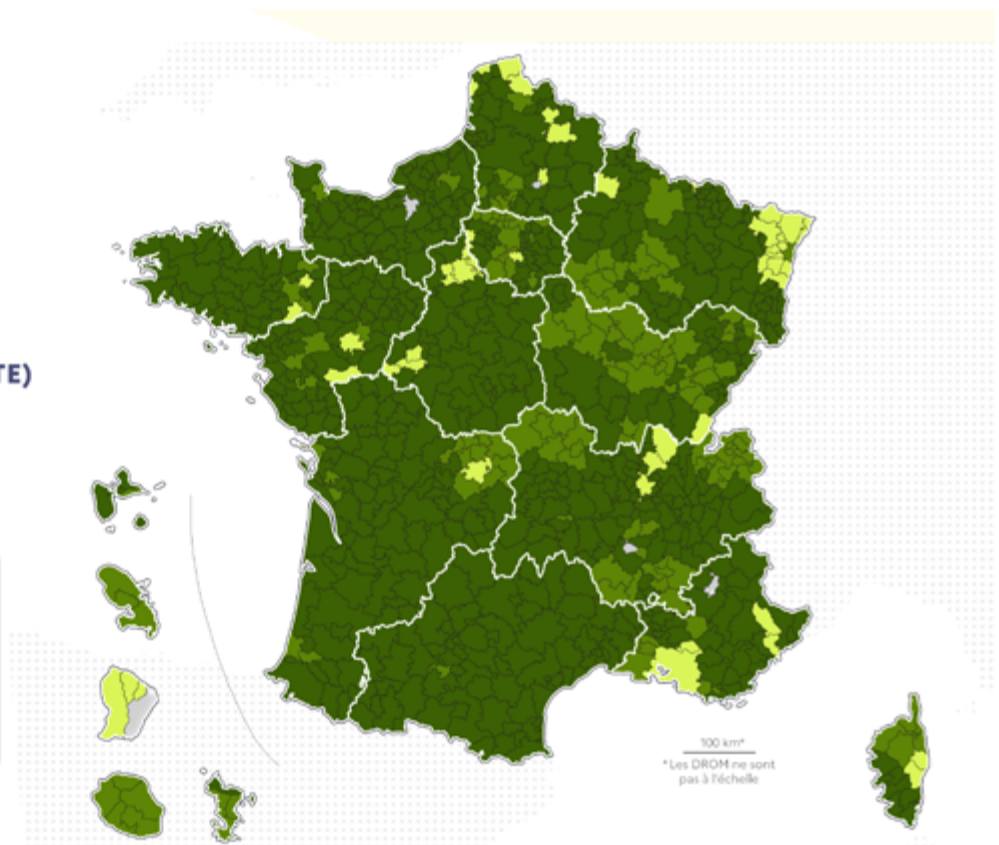
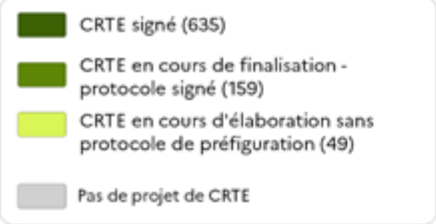
ÉTAT D'AVANCEMENT DES CRTE, JANVIER 2022



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES 843 CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

À date du 17 janvier 2022



Sources : ANCT 2022, IGN 2021 • Réalisation : ANCT pôle adt • Cartographie 17/01/2022

- **794** territoires ont signé un document (protocole ou contrat).
- **635** CRTE signés à la date du 17 janvier 2022
- **536** protocoles de préfiguration signés dont 377 ont abouti à un CRTE
- **49** territoires n'ont encore rien signé, à la date du 17 janvier 2022

PRÉSENTATION DES DIX TERRITOIRES :

Territoire	Région	Dépt	Nb de communes	Nb hab.	Avancement
CC Entr'Allier Besbre et Loire	Auvergne Rhône-Alpes	03	44	25 500	signature du CRTE prévue début 2022
CU Creusot – Montceau	Bourgogne Franche-Comté	71	34	93 100	CRTE signé en déc. 2021
CA Lannion Trégor Communauté	Bretagne	22	57	100 000	CRTE signé en juill. 2021
CC Celavu Prunelli	Corse	2A	10	8 500	CRTE signé en août 2021
PETR Cœur de Lorraine	Grand Est	55	123 communes sur 4 EPCI : - CC du Sammiellois - CC Côtes de Meuse-Woëvre - CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre - CC de l'Aire à l'Argonne	27 000	CRTE signé en janvier 2022
CC Portes IdF	Île-de-France	78	18	22 500	CRTE signé en août 2021
CC Aunis Atlantique	Nouvelle Aquitaine	17	20	30 200	CRTE signé en oct. 2021
CC Thouarsais	Nouvelle Aquitaine	79	24	36 100	CRTE signé en sept. 2021
PETR Pays des Nestes	Occitanie	65	146 communes sur 3 EPCI : - CC Aure Louron - CC du plateau de Lannemezan - CC Neste Barousse	33 000	CRTE signé en déc. 2021
CC Vallées de la Braye et de l'Anille	Pays de la Loire	72	19	15 400	CRTE signé en déc. 2021

QUELQUES DOCUMENTS POUR EN SAVOIR PLUS :

- Les clés pour réussir son CRTE: [https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-06/210617\\_CRTE\\_Mode\\_Emploi\\_v3.pdf](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-06/210617_CRTE_Mode_Emploi_v3.pdf)
- Comment faire vivre son CRTE: [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/CRTE\\_Guide\\_FaireVivre\\_v3\\_0.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/CRTE_Guide_FaireVivre_v3_0.pdf)
- L'accompagnement des CRTE par le Cerema avec l'ANCT (article internet): <https://www.cerema.fr/fr/actualites/quand-ingenierie-se-met-au-service-ecologie-ca-bouge>
- Méthodologie, valorisation et appropriation des Contrats de Transition Ecologique (document portant sur les CTE et qui peuvent être utiles pour les CRTE) [https://www.adcf.org/files/AdCF-Direct/1010/FOCUS-Environnement\\_Methodologie-appropriation-et-valorisation-des-CTE.PDF](https://www.adcf.org/files/AdCF-Direct/1010/FOCUS-Environnement_Methodologie-appropriation-et-valorisation-des-CTE.PDF)
- Enquête sur les Contrats de Transition Ecologique (article et document portant sur les CTE et qui peuvent être utiles pour les CRTE) : <https://www.adcf.org/articles-contrats-de-transition-ecologique-une-enquete%EF%BF%BDte-adcf-sur-un-outil-au-service-de-la-transition-ecologique-des-territoires-5768>

## LES PERSONNES RENCONTRÉES

### Communauté de communes Aunis Atlantique

- Jean-Pierre Servant, Président de la Communauté de Communes
- Juliette Grinard, Directrice de la Communication
- Elise Cougoule, Chargée de contractualisation
- Estelle Hallaert, Cerema Ouest

### Communauté de communes Celavü Prunelli

- Jean-Dominique Auffray, Directeur général des services
- Cloé Vallette, Chargée des programmes d'appui au territoire, DDTM 2A
- Caroline Demartini, Cerema Méditerranée

### PETR Cœur de Lorraine

- Xavier Pierson, Président du PETR
- Jean- Christophe Frizon, chargé de mission TEPCV
- François Pierron, Cerema Est

### Communauté Urbaine Creusot-Montceau

- Isabelle Louis, Vice-Présidente à la Contractualisation
- Béatrice Rossignol, Directrice Prospective et Développement
- Frédéric Revel, Chargé de mission Conseil aux Territoires, DDT 71
- Vianney Behaghel, Cerema Centre-Est

### Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

- Alain Vernisse, Vice-Président aux Travaux, Développement durable et Projet de Territoire
- Thérèse Daviot, Directrice générale des services
- Virginie Peyrot-Marcel, Directrice Générale Adjointe
- Christophe Dumont, Délégué territorial, DDT 03

### Lannion Trégor Communauté

- Joël Le Jeune, Président de la communauté d'agglomération
- Hervé Gauthier, Directeur de la stratégie et des partenariats
- Véronique Guégan, Cerema Ouest
- Maryse Ganne, Cerema Ouest

### PETR du Pays des Nestes

- Maryse Beyrié, Présidente
- Julie Dubarry, chargée de mission contractualisation a
- Armelle Arné - Gabas, déléguée territoriale, DDT65
- Pascale Lasserre, chef du bureau Transition écologique, DDT65
- Anne Talha, Cerema Occitanie
- Pierre Lainé, Cerema Occitanie

### Communauté de communes les Portes de l'Île-de-France

- Alain Pezzali, Président de la communauté de communes
- Éric Cros, Directeur général des services
- Fanny Bontemps, Responsable du service planification aménagement et connaissance des territoires, DDT78
- Isabelle Robinot-Bertrand, Cerema Île-de-France

### Communauté de communes du Thouarsais

- André Béville, Vice-Président délégué aux partenariats extérieurs
- Emilie Lièvre, Service Finances-Conseil de Gestion, stratégie et ingénierie financière
- Thierry Cornus, DDT 79
- Bénédicte Baxerres, Cerema Sud-Ouest

### Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille

- Michel Leroy, Président de la communauté de communes
- Sylvie Lemeunier, Directeur Général des Services
- Fléorence Olivier, chargée de mission économique
- Aurélie Vincke, Cerema Ouest
- Frédérique Reffet, Cerema Méditerranée
- Léo Radepont, référent territorial DDTM 83

**Ce travail a également fait l'objet d'une présentation devant le groupe « Contrat de relance et de transition écologique » animé par Intercommunalités de France et l'ADGCF, le vendredi 10 décembre 2021.**



## CONTACTS

### RÉDACTION

**Jade Lacoume** et **Florence Bordère**, avec la participation de **Juliette Maître** et **Elsa Delcombel** (Cerema)

### PILOTAGE

**Florence Bordère**, directrice de projets stratégies de transitions,  
Cerema  
[florence.bordere@cerema.fr](mailto:florence.bordere@cerema.fr)

**Romain Briot**, responsable du pôle cohésion sociale et territoriale,  
Intercommunalités de France  
[r.briot@adcf.asso.fr](mailto:r.briot@adcf.asso.fr)

### RELECTURE

**Karine Debeaune, Nicolas Bearez, Juliette Maître, Sophie Barthelet, Sandrine Fournis** (Cerema) et **Romain Briot** (Intercommunalités de France)

### RÉALISATION GRAPHIQUE ET CRÉDITS PHOTOS

#### **Mathilde Lemée**

Chef de projets événementiels et Coordinatrice éditoriale des études  
Intercommunalités de France  
[m.lemee@adcf.asso.fr](mailto:m.lemee@adcf.asso.fr)

Photo by Eddy Billard on Unsplash  
Photo by jerome blondon on Unsplash